

L'An deux mille vingt, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2020

Étaient présents :

Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole—Adjoints et Mme ABSOLU Véronique, M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, M. MORLET Bruno, Mme de KONING Marieka, M. BRAGUE Robert et Mme HARENG Sylviane – Conseillers Municipaux

Absent excusé : M. FONTAINE Pascal

Secrétaire : Mme HODEAU Virginie

Approbation du compte rendu du 05 juin 2020

En ce qui concerne les commissions municipales :

- Mme de KONING Marieka souhaite se retirer de la « Commission Finances » (*en raison de son engagement dans plusieurs autres commissions*)

- Mme ABSOLU Véronique souhaite intégrer la « Commission Fleurissement – Environnement et se retirer de la « Commission Communication ».

En ce qui concerne les délégués au Syndicat des Eaux de Lorris : il y a lieu de nommer deux délégués suppléants : sont nommés Daniel LEROY et David MESNIL.

Délib 2020-10- Proposition mission maîtrise d'œuvre travaux ancienne « auberge de Grignon »

Dans le cadre du projet de travaux à l'auberge de Grignon, le Maire présente au Conseil la proposition de mission de maîtrise d'œuvre fournie par M. Ferrari – architecte.

Pour un bâtiment de 400m² aménageable, avec une prévision de travaux de 320.000€ ht et un taux d'honoraires de 7,8%, la mission de maîtrise d'œuvre est estimée 24.960€ ht (29.952€ ttc – tva à 20%). Le Conseil Municipal : décide d'engager cette mission de maîtrise d'œuvre, valide cette proposition et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délib 2020-11 - Groupement commande schéma directeur assainissement collectif

VU les articles 64 et 66 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui organise le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020,

VU la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes qui aménagent les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier,

Vu le résultat des délibérations communales actant le report du transfert de ces compétences,

Il est rappelé que la 3CFG a engagé des démarches en vue d'étudier le transfert des compétences « eau » et « assainissement » avec l'assistance du bureau d'études ADM Conseil,

Par délibération en date du 11 Février 2020, le Conseil Communautaire a décidé de lancer un marché sous forme d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études de gouvernance, patrimoniales et de schémas directeurs en eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales sur le territoire de la 3CFG, et d'approuver les termes de la convention du groupement de commandes qui sera signée avec les communes membres souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

Il est précisé que la 3CFG sera le coordonnateur du groupement de commandes chargé de l'élaboration du DCE. Elle procédera à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans son intégralité et suivra la réalisation des études.

Le coût des études, hormis l'étude de gouvernance et déduction faite des subventions éventuelles, sera remboursé à la 3CFG par chaque commune pour sa partie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la Convention de Groupement de Commandes proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, afin de doter l'ensemble des communes de son territoire d'un schéma directeur des réseaux d'Eau Potable, d'Assainissement, et Eaux pluviales, conformément à la réglementation de la Commande publique ;

- D'ACCEPTER les termes de la convention du groupement de commandes et tous les documents relatifs s'y rapportant ;
- AUTORISER le Président à signer le marché relatif au groupement de commandes et tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Maire a au préalable indiqué que les études en question seront financées à 80% par l'Agence de l'Eau (sous réserve que tous les gestionnaires y adhèrent) et que le coût prévisionnel pour Vieilles-Maisons est de 56.641€ avec un reste à charge de 11.328€.

Délib 2020-12 – Renouvellement de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.)

En raison du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020, il y a lieu de dresser une liste de 24 contribuables dont 12 (6 titulaires et 6 suppléants) seront retenus par la Direction Générale des Finances Publiques du Loiret afin de constituer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. Les 24 personnes proposées sont les suivantes :

ABSOLU BEZILLE Véronique	HEAU Dominique (Monsieur)
BASSIN Thierry	HOLVOET Jean-Rémy
BEAUVILLIEZ SACCO Andrée	JAQUET Bernard
BOURASSIN HEAU Monique	LACOMBE Henri-Jacques
BRAGUE Robert	LOISELEUR Michel
BURSZTEJN Gilbert	MERANGER Joël
COUTELLIER TARDIF Maryvonne	MESNIL David
DELOUCHE José	MOINEAU Bernard
FONTAINE Pascal	POULET Michel
GREUIN Jean-Claude	RIPAUX Patrick
GUILLOIN Jean-Claude	SARIC TARDIF Bénédicte
HARENG MERANGER Sylviane	TINSEAU Gilbert

Délib 2020-13 Validation décision du Maire en matière de dépenses d'investissement

Le Maire indique au Conseil Municipal que la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a été publiée le 23 mars 2020 et contient un certain nombre de mesures exceptionnelles. L'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 a été prise en application de l'article 11 de cette loi.

Elle met en place des mesures de continuité budgétaire et financière pour permettre aux collectivités locales de financer l'exercice de leurs compétences et d'assurer les flux financiers essentiels à la gestion de la crise sanitaire, au maintien des services publics et à la rémunération des agents. Ainsi les règles de fonctionnement budgétaire des collectivités pour lesquelles le budget primitif 2020 n'a pas été voté avant la crise sanitaire sont adaptées de façon transitoire.

C'est dans ce cadre que le Maire a pu mandater, sans autorisation de l'organe délibérant, des factures d'investissement 2020 avant même le vote du budget primitif et ce dans la limite de 15% des crédits 2019. (Facture de 33.829€20 / entreprise MSB / construction d'un local technique)

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Délib 2020-14 Participation FAJ et FUL 2020

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2020 :

- de participer au financement du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) à hauteur de 0,11€ par habitants (population légale au 1^{er} janvier 2019 : 646 habitants), soit un montant de 71,06€ ;
- de participer au financement du FUL (Fonds Unifié Logement et dispositif solidarité, énergie et eau) à hauteur de 0,77€ par habitants (646 hab.), soit un montant de 497,42€. *Dépenses prévues au BP 2020*

Délib 2020-15- Compte de gestion budget principal 2019

Après en avoir délibéré,

Considérant que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ledit compte de gestion.

Délib 2020-16 - Compte administratif budget principal 2019

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme HARENG Sylviane, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal -exercice 2019, dressé par Mr Daniel LEROY - Maire, compte administratif identique au compte de gestion préalablement adopté, qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 188.698,11 soit :

	Résultat Exercice n-1	Résultat exercice 2019	Résultat de Clôture 2019	Résultat cumulé 2019
Fonctionnement				
<i>Recettes</i>		438.452,08		
<i>Dépenses</i>		352.420,91		
Résultat	00	86.031,17	86.031,17	86.031,17
Investissement				
<i>Recettes</i>		369.452,01		
<i>Dépenses</i>		71.474,18		
Résultat	- 195.310,89	297.977,83	102.666,94	102.666,94
TOTAL	- 195.310,89	384.009,00	188.698,11	188.698,11

Délib 2020-17 affectation du résultat 2019-budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 – budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- en section de fonctionnement : 86.031,17 (R 002 – section de fonctionnement)

- en section d'investissement : 102.666,94 (R 001 – section d'investissement)

Délib 2020-18 - Compte de gestion budget assainissement 2019

Après en avoir délibéré,

Considérant que le compte de gestion du budget d'assainissement dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ledit compte de gestion.

Délib 2020-19-Compte administratif budget assainissement 2019

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme HARENG Sylviane, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget assainissement - exercice 2019, dressé par Mr Daniel LEROY- Maire, compte administratif identique au compte de gestion préalablement adopté qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 112.261,43 soit :

	Résultat exercice n-1	Résultat exercice 2019	Résultat clôture 2019
Fonctionnement			
<i>Recettes</i>		92.160,66	
<i>Dépenses</i>		50.642,17	
Résultat	20.227,27	41.518,49	61.475,76
Investissement			
<i>Recettes</i>		30.660,41	
<i>Dépenses</i>		25.656,36	
Résultat	41.511,62	5.004,05	50.515,67
TOTAL	61.745,76	50.515,67	112.261,43

Délib 2020-20 affectation du résultat 2019-budget assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 – budget assainissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- excédent de fonctionnement : 61.475,76 € (article R 002-fonctionnement)

- excédent d'investissement : 50.515,67€ (article R 001-investissement)

Délib 2020- 21- Compte de gestion budget lotissement 2019

Après en avoir délibéré,

Considérant que le compte de gestion du budget lotissement « Etang des Bois » dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ledit compte de gestion.

Attribution de subventions 2020

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions à diverses associations et organismes pour l'année 2020 pour un montant global de 2705 euros selon la proposition faite par la Commission des Finances. *(le détail figure au budget primitif 2020)*

Délib 2020-22-Budget principal 2020 : proposition et vote du budget primitif

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif principal 2020 tel que proposé, budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 484.533€17 et à 178.161€94 en dépenses et recettes d'investissement.

Délib 2020 – 23-Tarifs service assainissement année 2020

Le Conseil Municipal, décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement tels que fixés en 2019, soit : part fixe annuelle à 60 euros ttc et part variable basée sur la consommation d'eau à 1 euro le m³.

Délib 2020-24-Budget assainissement 2020 : proposition et vote du budget primitif – tarifs 2020

Le Conseil Municipal vote le budget primitif assainissement 2019 tel que proposé, budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 115.045€76 et à 89.765€67 en dépenses et recettes d'investissement.